Image not found or type unknown

PV pour stationnement très génant

Par **Houis Arnaud**, le **10/02/2017** à **16:59**

Bonjour,

j'ai reçu un PV pour stationnement très gênant.
Certes mon véhicule était garé sur un trottoir mais les piétons et même poussettes pouvaient passer. (important pour un jeune père).
Le trottoir est très large a cet endroit et aucun n'accès (immeuble et porte) n'était bloqué.
3 questions :
Est ce considéré comme très gênant si les piétons peuvent passés ?

Ai je une chance de requalification en classe 2 à 35 € avec cette précision ?

quelles types de preuve sont demandées dans ce genre de cas?

Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés